

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu l'arrêté n°2017.18.10.257 du 18 octobre 2017, visant les travaux de sondages et d'assainissement, du 23 novembre au 22 décembre 2017, entre les n°33 et 31 Ter avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc ;

Considérant que, le temps de ces travaux, il convient de déplacer temporairement le parking principal (n°1) du cimetière, avenue Victor Hugo, vers le parking situé rue du Brugnon (parking numéro 3) ;

Considérant que lors des obsèques dans le cimetière de Carbon-Blanc, les services funéraires pourront rentrer leurs véhicules sur les entrées numéros 3 ou 5 en fonction de la situation de la concession ;

Considérant que les piétons pourront rentrer dans le cimetière par les entrées 2, 3, 4 et 5 avenue Victor Hugo et rue du Brugnon ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 13 novembre au 22 décembre 2017, le parking principal n°1 du cimetière situé avenue Victor Hugo est transféré, le temps des travaux cités précédemment, vers le parking situé rue du Brugnon, parking numéro 3.

ARTICLE 2 : Les piétons pourront rentrer dans le cimetière par les parkings numéros 2, 3, 4 et 5 avenue Victor Hugo et rue du Brugnon.

ARTICLE 3 : Les véhicules des services funéraires pourront rentrer par les parkings numéros 3 et 5 avenue du Brugnon, en fonction de la situation de la concession.

ARTICLE 4 : Une signalisation par fléchage sera mise en place et conservée par le soin du service technique de la commune de Carbon-Blanc conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Service Cimetière de Carbon-Blanc
- Service Technique de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 22 novembre 2017

Po/ Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.